



## Reconnaissance AEAJ N° 32569

**Titulaire**

Terrabloc SA  
Rue du Beulet 4  
1203 Genève  
Schweiz

**Fabricant**

Terrabloc SA  
1203 Genève  
Schweiz

**Groupe**

204 - Parois intérieures, non portantes

**Produit**

TERRABLOC-MAÇONNERIE DE BLOC DE TERRE COMPRESSÉE

**Description**

Maçonnerie en blocs de terre TERRABLOC (E=140mm, PS=1950-2000kg/m<sup>3</sup>), joints avec mortier et armé horizontal, E=140mm

**Utilisation**

EI 120  
H<sub>test</sub>=4000mm  
Raccord vertical: pm/pm avec poids spécifique bas; horizontal: pm  
Utilisation voir pages suivantes

**Documentation**

SIPIZ, Olten: Rapport d'essai 'PB 128 001 2022' (24.10.2022)

**Conditions d'essai**

EN 1363-1; EN 1364-1

**Appréciation**

Classe de résistance au feu EI 120

**Durée de validité**

31.12.2028

**Date d'édition**

27.04.2023

**Remplace l'attestation du -**

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:2015, chapitre 13.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur;
- Augmentation de l'épaisseur du mur;
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs;
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur;
- Diminution des entraxes des fixations.

## EXTENSION EN LARGEUR

Pour les éléments d'essai soumis à l'essai avec une construction support, il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été soumis à l'essai avec une largeur nominale minimale de 2,8 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie:  $B_{max}$  = illimitée

## EXTENSION EN HAUTEUR

La hauteur de la construction peut être augmentée de 1,0 m dans les conditions suivantes :

- la hauteur minimale soumise à l'essai est de 3m lorsque l'essai est réalisé sans construction support ou de 2,8m lorsque l'essai est réalisé avec une construction support;
  - la déformation maximale de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm;
  - les jeux de dilatation sont augmentés proportionnellement.
- 
- Exigence non remplie:  $H_{max}$  = 4000mm